

Paimbœuf, le 23 décembre 2021

Le Président

La Direction Générale

Dossier suivi par :
Laure BOUCHEREAU

Réf. : JP/LB/YM
2021-951

U

Préfecture de Loire-Atlantique
Monsieur le Préfet
6 quai Ceineray - BP 33515
44035 NANTES Cedex 1

Objet: Société SAS Centrale Photovoltaïque des Bords de Loire – Projet de parc photovoltaïque sur les communes de PAIMBŒUF et SAINT VIAUD – Enquête publique
PJ : Délibération n°2021-443 du 16 décembre 2021

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 15 décembre 2021, vous avez invité le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire à émettre un avis sur le projet de parc photovoltaïque sur les communes de PAIMBŒUF et SAINT VIAUD dans le cadre de l'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article R181-38 du code de l'environnement.

Vous trouverez ci-joint la délibération n°2021-443 du 16 décembre 2021 relative à l'avis du projet cité en objet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sincères salutations.

Yannick MOREZ



Titulaires présents : Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame BELLANGER Josiane, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Monsieur GUERIN Benoît, Madame BUSOM Mercedes, Monsieur BERNARDEAU Marc, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle, Madame VALLEE Ginette, Madame GAYAUD Séverine, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice, Monsieur DUBOIS Pascal formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame PHILLODEAU Jocelyne qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame KERGREIS Emilie qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur LAMANT Teddy, Madame PACAUD Dorothée qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE Thierry, Madame BOUREL Mélissandre, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur TOURET Eric qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET Alain, Madame COUET Sabine qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY Claudine, Madame REY-THIBAUT Véronique qui a donné pouvoir à Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie, Monsieur RICOUL Gildas qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Madame VALLEE Ginette.

Secrétaire : Madame GAYAUD Séverine

Convocation le : 10 décembre 2021.

Affichée au siège de la C.C.S.E. le 22 décembre 2021



AVIS SUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES COMMUNES DE PAIMBŒUF ET SAINT-VIAUD

En application des dispositions de l'article R181-38 du code de l'environnement, et dans le cadre de l'instruction des permis de construire d'une centrale photovoltaïque sur les communes de Paimbœuf et Saint-Viaud, la Communauté de Communes Sud-Estuaire a été sollicitée par Monsieur le Préfet afin d'émettre un avis sur ce projet, dans le cadre de l'enquête publique.

Le projet de centrale photovoltaïque, porté par la SAS de la Centrale photovoltaïque des bords de Loire (filiale à 100% d'EDF Renouvelables) se situe sur le site de l'ancienne usine Kuhlmann, sur les communes de Paimbœuf et Saint-Viaud, sur une emprise de 7,65 ha. Ce secteur est aujourd'hui grevé d'une Servitude d'Utilité Publique relative à l'usage du sol et du sous-sol du fait du passé industriel du site et de son caractère fortement dégradé, servitude qui contraint fortement les usages possibles.

Le projet, qui prévoit une puissance de 9,61 MW, permettra la production d'électricité couvrant les besoins de plus de 5000 personnes et évitera la production de gaz à effet de serre (environ 3000 tonnes de CO2/an).

Considérant que le projet contribue aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial approuvé par le Conseil Communautaire en termes de production d'énergie renouvelable et de réduction de l'émission de gaz à effet de serre,

Considérant qu'il permet également de requalifier un ancien site industriel soumis à de fortes contraintes environnementales et qu'il évite ainsi la consommation et l'artificialisation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers,

Je vous propose :

- de donner un avis favorable au projet d'une centrale photovoltaïque porté par la SAS de la Centrale Photovoltaïque des Bords de Loire.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

☛ Adopté à l'unanimité

AR-Préfecture

044-244400586-20211221-1603-DE

Acte certifié exécutoire

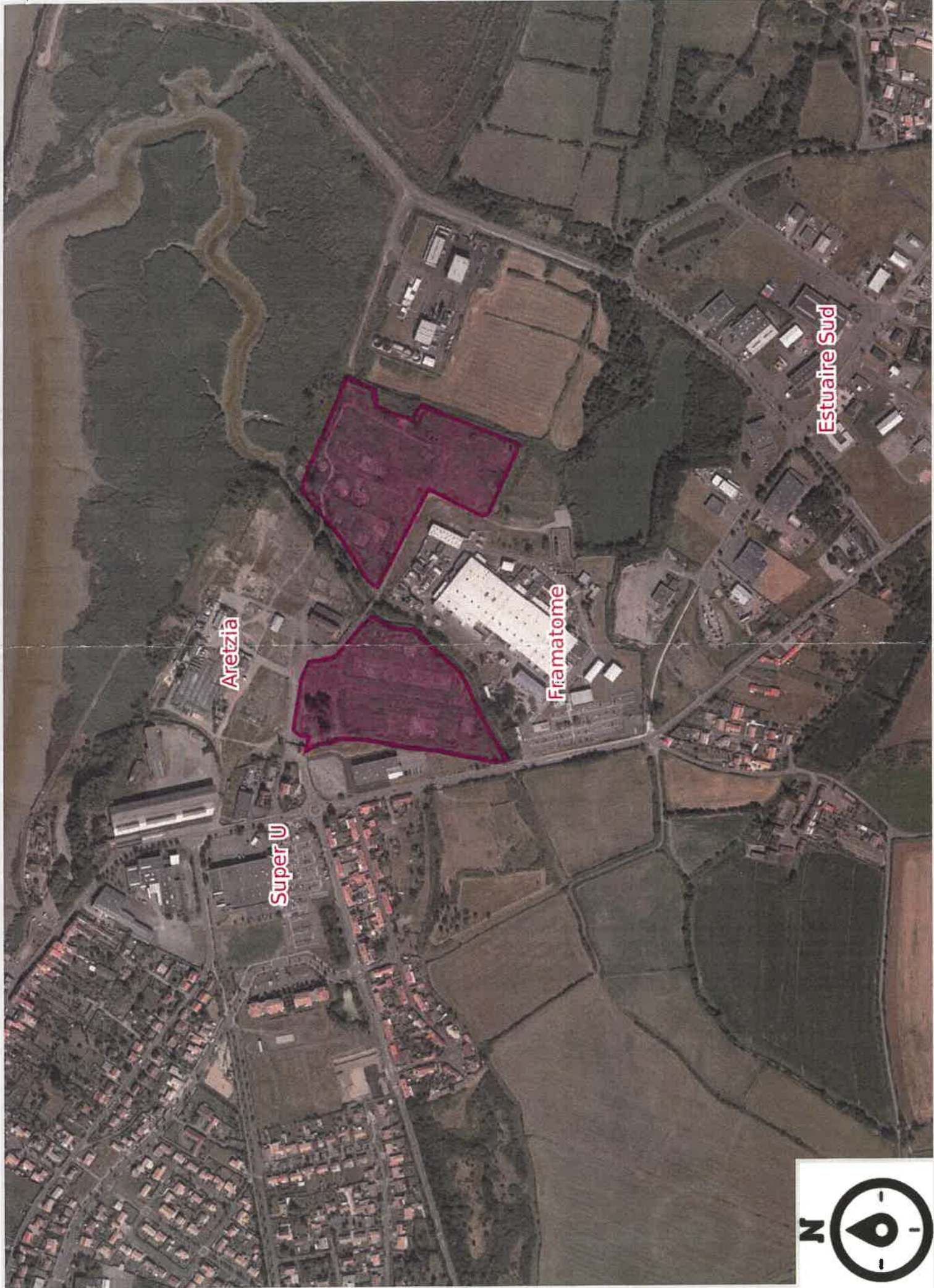
Réception par le Sous-Préfet : 21-12-2021

Publication le : 21-12-2021

Le Président



Yannick MOREZ



Aretzia

Super U

Framatome

Estuaire Sud

